



BULLETIN

DÉPARTEMENTAL

OFFICIEL

DÉPARTEMENT DE PARIS

Débats du Conseil de Paris

Séance du lundi 23 novembre 2009

<http://www.paris.fr>

La séance est ouverte à quinze heures cinquante minutes, sous la présidence de M. Bertrand DELANOË, Président, assisté de Mme Marie-Laure HAREL, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Hélène BIDARD et M. Ian BROSSAT, secrétaires de séance.

Ouverture de la séance.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, la séance du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, est ouverte.

Adoption de comptes rendus.

M. LE PRÉSIDENT. - Mes chers collègues, le compte rendu sommaire de la séance du lundi 19 octobre 2009 a été affiché. Le procès-verbal intégral de la séance du mardi 29 septembre 2009 a été publié au Bulletin Départemental Officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas.

Ils sont donc adoptés.

2009, DDEE 107 G - Signature d'une convention avec l'association "Les Faubourgs Numériques" pour l'attribution d'une subvention relative au projet d'aménagement d'espaces de travail dans le cadre du Système Productif Local PARIS MIX. - Montant : 160.000 euros.

M. LE PRÉSIDENT. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DDEE 107 G concernant la signature d'une convention avec l'association "Les Faubourgs Numériques", pour l'attribution d'une subvention de 160.000 euros relative au projet d'aménagement d'espaces de travail dans le cadre du Système Productif Local PARIS MIX.

Je donne la parole à Mme GOLDGRAB.

Mme Laurence GOLDGRAB. - Merci, Monsieur le Président.

J'interviens sur la subvention "PARIS MIX". L'association "Les Faubourgs Numériques" a été créée pour développer et animer le SPL Musiques du monde "PARIS MIX".

Comme vous le savez, un système productif local a pour but de favoriser le développement économique local d'entreprises qui se regroupent autour d'un intérêt commun, ici les musiques du monde, de sorte que ce SPL constitue une démarche originale pour promouvoir l'économie et la diversité culturelle.

En mars 2008, un premier soutien de la Ville de Paris a permis la constitution de ce SPL et la mise en œuvre de premières actions. L'implantation du SPL dans un quartier "politique de la ville", la Goutte d'Or, où se concentre une multitude d'artistes et de structures de musiques du monde, représente un enjeu de forte dimension territoriale. Le SPL représente un fort potentiel en matière d'emploi, d'insertion, d'intégration, vitalité économique, culturelle, bien sûr, cohésion et coopération territoriale dans ce quartier.

Au regard de ses objectifs, le SPL a mis en place un réseau original qui comprend pour l'instant pas moins de 700 entreprises et métiers représentatifs de la filière "musiques du monde", représentant 4.000 emplois.

4.000 emplois, c'est dans les réseaux d'artistes, les labels, les cafés musique, tels que SATELLIT Café, par exemple, les organisateurs de spectacles, les sites web, etc.

(M. Christian SAUTTER, vice-président, remplace M. le Président au fauteuil de la présidence).

Le SPL doit aider ces entreprises adhérentes à numériser leur contenu afin qu'elles s'adaptent à la révolution technologique et a créé une plate-forme de distribution numérique destinée prioritairement aux commerces musicaux de la Goutte d'Or. A ce titre, le SPL a entamé la création de "totems musicaux". C'est une idée originale ; ce sont des kiosques de téléchargement en libre service administrés à distance, mettant à disposition des contenus musicaux dans des lieux privés ou publics, par exemple les aéroports ; donc c'est une très bonne idée. Et puis, d'autre part, le SPL vient de créer l'association "PARIS MIX Emploi" qui a pour but de mutualiser et partager des emplois pour le compte de ses adhérents, autre initiative qui est particulièrement la bienvenue.

L'association compte développer un certain nombre d'emplois, je ne vais pas les citer, mais bien entendu des attachés de presse, des techniciens de maintenance informatique, etc.

Et puis, l'association œuvrera à l'insertion professionnelle d'artistes "R.M.istes", en établissant des partenariats entre les acteurs de la filière et les services sociaux, et l'intégration des jeunes issus des quartiers "politique de la ville" sera favorisée au sein du SPL.

Désormais installé au 146, rue des Poissonniers, le SPL "PARIS MIX" souhaite développer des espaces de travail, tels qu'une salle d'accueil pour "show-case" ou une "MIX BOX" ou encore une salle de formation multimédia, et c'est le sens de la subvention qui est aujourd'hui soumise à ce Conseil.

En raison du caractère innovant des activités du SPL et compte tenu de l'importance que représente le soutien de la Ville pour le développement de la filière économique des musiques du monde, je vous invite à voter favorablement cette délibération.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame GOLDGRAB.

Je donne la parole à M. Jean-Louis MISSIKA qui va répondre avec dynamisme !

M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 2e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Mme Laurence GOLDGRAB a quasiment tout dit sur ce projet "PARIS MIX" qui s'inscrit dans une politique globale de développement économique de Paris et de redynamisation des quartiers "politique de la ville".

Il y a dans le Nord parisien un développement des industries culturelles qui représentent à la fois un gisement d'emplois, de création de richesse mais également un lieu de culture urbaine extrêmement important et qui s'articule très bien, d'ailleurs, avec ce qu'il se passe de l'autre côté du périphérique à la plaine Saint-Denis, le projet de cluster de la création.

Je rappelle que ce projet s'inscrit dans la mise en œuvre du Pôle d'excellence "Musiques et Innovations" au sein du Pôle de compétitivité Cap Digital. Il s'agit de développer plusieurs espaces de travail dans les locaux de la rue des Poissonniers comprenant une "MIX BOX", un plateau de tournage, une salle de "show-case" d'une capacité d'accueil de 80 personnes, une salle de conférence et de "co-working" et plusieurs bureaux. Donc, ce projet s'inscrit dans la politique globale que nous menons en faveur de l'innovation.

Au-delà de "PARIS MIX", nous soutenons de nombreux projets dans le 18e arrondissement :

- "Mila 18", qui est un lieu d'accueil d'entreprises de labels indépendants dans le domaine de la création musicale et qui s'articule à ce projet ;

- les coopératives d'activité et d'emploi "Clara et Port Parallèle", qui travaillent à l'insertion professionnelle de Parisiens dans les métiers artistiques et de la communication et qui viennent d'ouvrir, il y a une quinzaine de jours, une structure commune en plein cœur du quartier de la Goutte d'Or ;

- "BUF Compagnie", leader mondial dans les effets spéciaux cinématographiques, qui s'est installée boulevard Ney et qui fait travailler environ 300 personnes. Cette même "BUF Compagnie" s'est alliée à "Mac Guff" pour installer dans le 18e un nouveau laboratoire numérique pour le cinéma, de réputation mondiale.

Donc, vous voyez que, progressivement, dans ces quartiers Nord de Paris se construit un cluster de la création musicale et cinématographique. Tout cela contribue au développement de ces quartiers, à l'emploi, ainsi qu'au prestige et à l'attractivité internationale de notre ville.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci beaucoup, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEE 107 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DDEE 107 G).

2009, DASES 478 G - Subvention à "Paris Habitat - OPH" pour la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements PLUS en foyer de vie pour personnes en situation de handicap psychique, 114 rue du Temple (3e) - Montant : 570.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 478 G relatif à l'attribution d'une subvention de 570.000 euros à "Paris Habitat" pour la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements PLUS en foyer de vie pour personnes en situation de handicap psychique.

La parole est à M. CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Je tiens à souligner l'arrivée en plein cœur de Paris, donc de la ville, de ce foyer d'hébergement pour personnes en situation de handicap psychique et de ce centre d'accueil en cas de crise, gérés par l'œuvre Falret et par l'hôpital Esquirol.

Il est, en effet, important de souligner cette ouverture, alors que ce type de handicaps et leurs structures d'accueil n'ont généralement pas bonne presse. On en parle à chaque fois qu'il y a des drames et jamais quand ces structures permettent à de nombreuses personnes en situation de handicap de rester vivre dans la cité dans une dynamique d'insertion sociale.

Je tiens à souligner également la grande disponibilité de l'œuvre Falret qui s'est mise à disposition de la mairie du 3e pour communiquer avec les riverains et répondre très tôt aux questions qu'ils se posaient : réunions avec les riverains, rencontres avec les parents d'élèves des écoles avoisinantes, participation à la Semaine locale du handicap.

Enfin, Monsieur le Président, mes chers collègues, je précise que l'ouverture de ce bâtiment prévue mai 2010 redonnera une nouvelle vie à cette adresse qui, pendant de très nombreuses années, est restée vide.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT.

Madame DUBARRY, vous avez la parole.

Mme Véronique DUBARRY, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais remercier la mairie du 3e arrondissement qui a fait preuve, en la matière, d'ouverture d'esprit mais pas seulement, parce que les personnes en situation de handicap psychique ou mental sont encore trop stigmatisées, trop souvent rejetées loin du cœur de nos cités. Je crois que la volonté de la mairie du 3e, accompagnant l'association les œuvres Falret, a fait que cette nouvelle structure verra le jour dans les meilleures conditions possibles.

C'est évidemment pour la Municipalité parisienne un grand plaisir, parce que nous nous sommes fixé un objectif extrêmement ambitieux en matière d'ouverture de places en structure d'hébergement pour tous types de handicap. Si j'en crois, et je le crois, le dernier comité de pilotage que nous avons eu en la matière, nous atteindrons 55 % de cet objectif d'ici 2009-2010.

Cela n'est possible que parce que des maires d'arrondissement se mobilisent, se battent, mais font aussi œuvre de pédagogie, d'explication à l'égard des populations, et pour toutes ces raisons, il me semble que si l'ambition forte de la municipalité parisienne est là, elle ne peut que s'appuyer sur le travail réalisé dans certains arrondissements.

On voit, vous l'avez dit, trop souvent encore des drames, qui suscitent nombre de débats et de grandes déclarations alors que le plus simple serait de mettre en place des structures adaptées pour les personnes en situation de handicap psychique et mental, en plein cœur de nos villes. Votre effort, votre action, dans le 3e arrondissement, me permettent de dire qu'il y a bien 19 autres arrondissements.

Certains ont déjà pris leur part de cette action, de ce combat, de cette lutte, ce n'est pas généralisé totalement. Si nous devons et si nous pouvons répondre à cette demande importante, ce sera dans les 20 arrondissements parisiens.

Je vous remercie beaucoup.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 478 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 478 G).

2009, DASES 162 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 162 G relatif à la signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association forum européen pour la sécurité urbaine (14e), pour l'attribution d'une subvention de 2.000 euros.

La parole est à Mme Karen TAÏEB.

Mme Karen TAÏEB. - Merci, Monsieur le Président, mes chers collègues.

Il s'agit, par cet avenant, de poursuivre un engagement de notre collectivité dans le cadre du programme "démocratie, ville et drogues II", seconde phase d'un projet européen piloté par le Forum européen pour la sécurité urbaine, une ONG européenne créée en 1988.

Cette deuxième phase est particulièrement intéressante car il s'agit, pour des villes et des réseaux associatifs européens, d'échanger, de faire part de leurs expériences en matière de consommation de drogue. La prévention en milieu festif est notamment au cœur de cet échange de savoir-faire comme la communication avec les usagers de drogue, car la prévention passe par l'information, ou comme la formation des intervenants en milieu festif, qui ne laisse là aucune place à l'improvisation.

L'élaboration d'un pôle universel et la production d'un court métrage sont envisagées, ce qui me paraît important pour parler la même langue, celle de la prévention. Je profite de ce projet de délibération pour me féliciter de la réunion qui est prévue en Mairie de Paris, jeudi 26 novembre, date à laquelle l'observatoire français des drogues et toxicomanies donnera les résultats de la nouvelle enquête "Escapade" sur la consommation de drogue chez les adolescents.

Tout ce que nous pourrions faire pour informer, prévenir, alerter sur les dangers de ces substances me paraît essentiel. Je réitère notre demande de débat sur ce sujet d'importance dans notre hémicycle.

Je vous remercie de votre attention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TAÏEB.

La parole est à M. LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président, merci, Madame TAÏEB, de souligner l'engagement de notre collectivité dans ce combat pour la réduction des risques et pour ce faire de se coordonner au plan européen pour mener une meilleure réflexion, des échanges de points de vue, valoriser aussi les préventions de conduites à risques.

Ces engagements, je le crois, démontrent à la fois le travail préfigurateur que nous avons mis en œuvre, nous, Département de Paris, avec le Conseil général du 93, ce qui donne aussi une certaine perspective à un Grand Paris de la réduction des risques.

Je voudrais souligner de ce point de vue le travail tout à fait exceptionnel de nos équipes sur ce terrain, et nous sommes en train de construire, à la fois dans ce réseau européen, mais aussi en collaboration avec d'autres collectivités locales, une véritable grande métropole du social, dimension qui est parfois oubliée dans la construction du Grand Paris et sur laquelle il est important d'insister.

Voilà l'importance d'avoir des démarches partagées d'analyse et de diagnostic pour mettre en place des politiques innovantes afin de prévenir et lutter contre ces consommations dangereuses pour la santé individuelle et notre vie collective.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 162 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 162 G).

2009, DASES 248 G - Signature d'une convention avec l'association "Les Petits Bonheurs" (3e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 248 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "Les Petits Bonheurs" (3e) pour l'attribution d'une subvention de 20.000 euros.

La parole est à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Merci de nouveau, Monsieur le Président.

C'est la première fois que la collectivité parisienne subventionne cette jeune association. "Redonnez des envies à la vie" : c'est le slogan de cette association qui ne prétend pas avoir une place centrale dans la prise en charge du VIH mais une place à part, une place sur le côté pour inciter la personne malade à recréer du lien social quand celui-ci est trop distendu à cause de la maladie.

Accompagner physiquement la personne dans sa vie quotidienne, dans la rue ou à la sortie de l'hôpital, reprendre des démarches administratives souvent lourdes et fatigantes et développer avec la personne des petits projets personnels, des "petits bonheurs", ce sont les objectifs de cette association qui a soutenu depuis mai 2008 plus de 150 personnes, dont 10 % jusqu'au décès.

Très implantée dans le milieu hospitalier - leur comité de parrainage le témoigne : ROZENBAUM, BRUCKER, KATLAMA ou ROUZIOUX - les bénévoles de l'association vont directement dans les hôpitaux se mettre à disposition des personnes séropositives temporairement hospitalisées pour préparer leur sortie.

Suivant "Les Petits Bonheurs" depuis leur création, je peux témoigner de la mise à disposition des moyens de l'association au service des divers acteurs sociaux qui pourraient être amenés à croiser des personnes touchées par le VIH, contaminées il y a longtemps et développant des pathologies associées favorisant leur désocialisation.

C'est ainsi que des partenariats ont été passés avec les structures gestionnaires d'appartements de coordination thérapeutique, de services de soins infirmiers à domicile et de services d'accueil médicosociaux pour les adultes handicapés pour ce suivi et cet accompagnement un peu exceptionnel de ces usagers.

"Le bonheur est quelque chose qui se multiplie quand il se divise". Cette phrase de M. Paolo COELHO résume à elle seule la philosophie de l'action de cette association : mettre au coeur de leur démarche le patient pour le sortir de la froide, même si nécessaire, logique clinique.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT, y compris pour cette belle citation.

M. LE GUEN va vous répondre de façon littéraire.

Vous avez la parole, Monsieur LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Je compte bien le faire, en tout cas tout simplement avec le sens profond de l'humanité dont est porteuse cette association et l'aide parfaitement légitime que nous lui apportons.

Effectivement, comme l'a dit notre collègue M. CARON-THIBAUT, on ne meurt plus aujourd'hui du Sida comme on en mourait il y a 20 ans, par défaut de traitement et directement par la maladie.

Le plus souvent, on meurt encore d'isolement, de solitude, d'errance aussi, dans un monde dont on a été coupé par de multiples séjours hospitaliers, peut-être aussi par des parcours sociaux et médicaux qui n'ont pas toujours été satisfaisants.

Le travail de cette association, c'est justement de recréer du lien social, de faire qu'il y ait, après l'hospitalisation, un accompagnement qui se fasse pour les personnes. C'est un travail à la fois profondément humain, original, important, qui met le doigt sur un des chaînons manquants de l'action sanitaire et sociale.

C'est donc avec beaucoup de détermination que nous voulons soutenir cet engagement nouveau dans la lutte contre le Sida et la prise en charge des personnes séropositives.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 248 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2009, DASES 248 G).

2009, DASES 490 G - Signature d'une convention avec l'association "Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville" (GOSB) (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 490 G relatif à la signature d'une convention avec l'association "Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville" (GOSB) (20e) pour l'attribution d'une subvention de 150.000 euros.

Madame FOURNIER, vous avez la parole.

Mme Danielle FOURNIER. - Merci.

Le "Groupe Œuvres Sociales de Belleville" est une association reconnue d'utilité publique, localisée dans le 20e arrondissement de Paris. C'est une structure d'accueil, de soins et de prestations médicosociales, ouverte essentiellement sur l'enfance et la famille.

Il gère actuellement sur son site, au 162 rue de Belleville, un centre de santé, une crèche, un centre de protection infantile et un institut médico-pédagogique.

Chaque année, le "Groupe Œuvres Sociales de Belleville" reçoit plus de 30.000 patients dont la majorité viennent des 18e, 19e, et 20e arrondissements, et sont en détresse sociale.

Cette structure leur permet d'accéder aux soins au tarif conventionné et accueille les bénéficiaires de la C.M.U. et de l'aide médicale d'État.

Au conseil d'avril 2009, nous avons déposé un vœu pour demander que le Maire de Paris affirme à nouveau son soutien au projet de restructuration du "Groupe Œuvres Sociales de Belleville", et que les démarches nécessaires au bon déroulement de ce projet soient rapidement menées à terme.

En effet, en grande difficulté financière, le "Groupe Œuvres Sociales de Belleville" a sollicité l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 150.000 euros qui va permettre de couvrir une partie des frais de personnel, divers achats et services extérieurs nécessaires au bon fonctionnement de l'établissement.

Cette subvention est identique à celle versée en 2008 par la ville et devrait permettre le retour à l'équilibre indispensable pour que l'association puisse continuer à exercer son indispensable mission sanitaire et sociale.

Alors que la situation de l'emploi se dégrade, que les conditions d'accès au logement sont de plus en plus difficiles, il est absolument nécessaire de préserver l'accès à des soins de qualité et de développer la prévention et la démarche d'éducation à la santé.

Le "Groupe Œuvres Sociales de Belleville", qui travaille en partenariat avec d'autres structures, est un maillon très important de ces réseaux de santé qui mettent tout en œuvre pour maintenir et développer l'accès des personnes en difficulté à la prévention et aux soins.

D'autre part, les discussions de l'association avec le Département semblent avancer puisqu'un comité de pilotage s'est réuni il y a quelques semaines. Depuis, le "Groupe Œuvres Sociales de Belleville" attend une réponse du cabinet du maire sur l'aboutissement du projet et l'engagement du Département.

Nous souhaiterions avoir confirmation de cet engagement et, pour terminer, nous nous réjouissons de l'attribution de cette subvention et de la signature de la nouvelle convention.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FOURNIER.

La parole est à M. LE GUEN.

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

La Municipalité partage parfaitement votre préoccupation sur les problèmes généraux posés par l'accès aux soins dans la Capitale, et particulièrement, évidemment, sur la situation des Œuvres Sociales de Belleville.

Vous avez remarqué que ces dernières semaines, ces derniers mois, l'offre de santé accessible au tarif de la sécurité sociale a été singulièrement remise en cause. Il y a eu l'affaire du palais de la mutualité française, dans le 5e arrondissement et dans le 13e. Il y a les difficultés de "enfance et famille", également dans le 19e, et aussi, on nous signale, et nous connaissons le problème du centre du Louvre, dans le 1er, voire les difficultés réelles que rencontrent les centres de santé gérés directement par la Ville de Paris.

Nous sommes donc dans une situation tout à fait dégradée. C'est pourquoi nous avons à la fois promu une aide tout à fait exceptionnelle au G.O.S.B. qui permette qu'il se retrouve dans une situation financière plus saine et c'est ainsi que nous avons une programmation de subvention et qu'en même temps, nous avons engagé avec la Caisse primaire d'assurance maladie une réflexion et un audit sur l'offre des centres de santé dans la Capitale, qui a déjà fait la démonstration de la place sociale et sanitaire tout à fait essentielle dans l'offre de soins à Paris.

Une récente étude de l'U.R.M.L., Union des médecins libéraux d'Ile-de-France, montrait la difficulté pour ces médecins libéraux de s'implanter à Paris et donc la nécessité de développer des problématiques de centres de santé.

Nous sommes dans une situation très tendue, très difficile, et nous essayons de réagir, à la fois en soutenant les organismes existants, en essayant aussi d'améliorer, de coordonner leurs politiques de façon à rendre encore plus efficace l'offre de santé primaire dans la Capitale.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 490 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 490 G).

2009, DASES 493 G - Signature d'une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour l'attribution d'une subvention destinée à la construction de la Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e). - Montant : 50.000 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération DASES 493 G relatif à la signature d'une convention avec l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris pour l'attribution d'une subvention de 50.000 euros destinée à la construction de la Maison des adolescents de l'hôpital Robert Debré, dans le 19e arrondissement.

Monsieur PENINOÛ, vous avez la parole.

M. Mao PENINOÛ. - Non, je n'interroge pas M. LE GUEN, je veux souligner un certain nombre de choses sur ce projet de délibération.

Pas mal d'interventions depuis le début de cet après-midi ont mis l'accent sur l'inquiétude, très forte parmi les élus et beaucoup plus largement parmi nos concitoyens sur les questions de santé.

Je voudrais m'attacher particulièrement à celles qui touchent aujourd'hui les adolescents.

L'adolescence est une période particulière dans la vie, une période souvent de doute, une période où l'on est entre ce moment où les parents s'occupent de tout et ce moment où l'on va gagner réellement son autonomie pour s'occuper soi-même de sa vie et, en particulier, des questions de santé.

Certains adolescents, comme d'autres dans la population, présentent des problèmes de santé sérieux, mais, surtout, aujourd'hui, ils peinent à faire des démarches auprès d'un médecin, ils peinent tout simplement à prendre en charge leur santé et ce n'est pas, malheureusement, le tissu de santé dans le milieu scolaire, que ce soit au collège ou au lycée, qui peut répondre à ces questionnements.

Dans les quartiers du Nord-Est parisien, quartier où la population adolescente et jeune est particulièrement représentée, puisqu'il y a environ 60.000 jeunes entre 10 et 19 ans, uniquement sur les 18e, 19e et 20e arrondissements, ce problème se pose de manière particulièrement aiguë.

D'où l'importance, et je tiens à le souligner, de la mise en place des Maisons des adolescents dont nous avons là la première représentation à Paris qui va effectivement se mettre en place à l'hôpital Robert Debré.

Ces Maisons des adolescents sont une solution qui permet de surmonter ces obstacles par le fait qu'elles assurent un accueil inconditionnel et gratuit avec un équipement centré sur l'accessibilité, la disponibilité, l'attractivité et la confidentialité, mais aussi parce que c'est une prise en charge globale qui est proposée, sanitaire, sociale et éducative et, enfin, parce que cela permet de développer une approche sur les problématiques, mais aussi sur les ressources des jeunes et de leur famille.

Je tiens à souligner que cet équipement peut être un mail-
lon extrêmement important dans le travail en réseau sur les questions de santé qui est fondamental dans nos quartiers, notamment avec les structures qui travaillent dans le champ de la protection de l'enfance et celles travaillant sur la prévention spécialisée que nous subventionnons déjà largement à la Ville et au Département de Paris.

Ce sont ces professionnels qui, aujourd'hui, sont en première ligne, qui travaillent avec les jeunes et qui peuvent faire émerger une demande et accompagner les adolescents dans cette démarche de soins.

Pour toutes ces raisons, je pense que cet équipement qui, je le répète, est une première à Paris sous cette forme de guichet unique et d'accueil inconditionnel pour tous les jeunes répond à un besoin pressant et je souhaitais m'en féliciter.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur PENINOU.

Monsieur LE GUEN, qu'avez-vous à ajouter ?

M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6e Commission. - Juste quelques mots pour aller dans le sens de ce que dit M. Mao PENINOU et pour insister sur le fait que nous nous sommes bien battus pour obtenir cet équipement, parce que cela n'allait pas de soi de trouver aujourd'hui, dans le contexte national, voire même municipal, les moyens financiers de lancer une telle structure qui a une vocation sociale très forte. Avec notamment l'aide de ma collègue, Mme Myriam EL KHOMRI, nous avons beaucoup insisté auprès de l'Assistance publique et des services de la Municipalité et du Département pour que nous attribuions les moyens à cette Maison des adolescents qui est une structure originale, tellement nécessaire dans l'Est parisien, au regard des problèmes sociaux que décrivait M. Mao PENINOU.

Nous le faisons en liaison entre un réseau, en quelque sorte, avec l'hôpital Robert Debré, bien évidemment, mais aussi, plus largement, par exemple, les centres de santé - c'est notre ambition - dont nous avons parlé tout à l'heure sur les 19e et 20e arrondissements.

Ce seront des possibilités d'accès aux soins, au sens très large du terme, pas simplement dans la vision la plus médicale mais plus largement, en abordant aussi les problèmes de psychologie, de sexualité, de contraception, d'addictologie. Ce sera une première porte d'entrée, en quelque sorte, dans une offre de soins plus spécifique, ô combien nécessaire.

Nous sommes donc vraiment très heureux de pouvoir mettre en œuvre cette Maison des adolescents qui a pour ambition d'accueillir plus de 500 jeunes par an et de les conduire au sein de l'offre de soins.

(Applaudissements sur les bancs des groupes socialiste, radical de gauche et apparentés, Communiste et élus du Parti de Gauche, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 493 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASES 493 G).

Voeu déposé par M. Alain LHOSTIS et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au projet de budget 2010 de l'A.P.-H.P. et à la politique de réduction des effectifs et des dotations financières.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 1 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, relative au projet de budget 2010 de l'A.P.-H.P. et à la politique de réduction des effectifs et des dotations financières.

La parole est à M. LHOSTIS.

M. Alain LHOSTIS. - Le sujet a été abordé également lors des questions d'actualité.

La question du groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche met l'accent sur une question centrale qui est celle des dispositifs en cours depuis ce qu'on appelle la "tarification à l'activité", puisqu'au fond, les économies qui sont demandées aujourd'hui, qui se traduisent par des diminutions d'effectifs importantes, résultent de ce type d'approche et de ce que l'on appelle les conditions de convergence.

Ce sont 400 millions d'euros qu'il faudra trouver et, pour la première fois, c'est massivement le personnel soignant qui est touché et, pour la première fois, une centaine de postes de médecins ne seront pas renouvelés. C'est ce qui explique, ce qui a été rappelé tout à l'heure, la mobilisation toute particulière du personnel médical de l'A.P. Il y a près de 300 médecins, dont 136 chefs de service, 32 chefs de pôle et une dizaine de présidents de C.C.M., en plus du président de la C.M.E., du vice-président et de l'ensemble de la C.M.E. qui, aujourd'hui, menacent de démissionner de leurs responsabilités administratives. C'est du jamais vu à l'Assistance publique, parce qu'aujourd'hui, on touche vraiment directement à la qualité des soins.

Le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche émet le vœu qu'il y ait une nouvelle interpellation forte du Maire de Paris vis-à-vis de cette question des moyens de l'Assistance publique et notamment de l'application stricte de la fameuse tarification à l'activité et que nous ayons un débat au Conseil de Paris sur les enjeux aujourd'hui à l'Assistance publique - Hôpitaux de Paris. Je soutiens également l'idée d'une mission telle qu'émise par ma collègue Mme Marinette BACHE tout à l'heure.

(Applaudissements sur les bancs des groupes Communiste et élus du Parti de Gauche, socialiste, radical de gauche et apparentés, du Mouvement républicain et citoyen et "Les Verts").

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LHOSTIS.

M. LE GUEN vous répond et donne l'avis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Avis, bien sûr, favorable.

Ce vœu me permet d'insister sur un point qu'a introduit notre collègue M. Alain LHOSTIS, qui est très important : le problème de la tarification.

Au-delà du débat général sur la tarification à l'activité, sur lequel il y aurait beaucoup à dire, je veux simplement dire à tous nos collègues, pour qu'ils comprennent bien de quoi il s'agit, que la tarification qui est aujourd'hui appliquée est profondément défavorable à l'Assistance publique, parce que celle-ci soigne des cas qui sont, en général, beaucoup plus graves que la moyenne générale des autres hôpitaux et, a fortiori, des cliniques privées, des cas sociaux qui pèsent lourdement dans le processus de soin, dans la problématique de la polypathologie et soigne un nombre très élargi de pathologies, à la différence d'autres organismes et tout particulièrement les établissements privés qui se spécialisent sur quelques pathologies supposées plus rentables et plus techniques.

Toute cette forme de tarification a un effet délétère sur les finances de l'Assistance publique, et explique pourquoi après la création tout à fait abstraite et absurde de ces problématiques de tarification, on en vient à demander à l'Assistance publique de supprimer des emplois, ce qui a un effet évidemment sur le personnel, mais ce qui a un effet d'abord et avant tout sur la qualité des soins et l'offre de soin en direction des Parisiennes et des Parisiens.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 45 G).

Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une campagne de prévention sur les dangers du GBL.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons maintenant à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 2 G dans le fascicule, déposée par le groupe Communiste et élus du Parti de Gauche, relative à campagne de prévention sur les dangers du GBL.

Nous allons savoir de quoi il s'agit par la bouche de M. Ian BROSSAT et M. LE GUEN répondra.

Vous avez la parole, Monsieur BROSSAT.

M. Ian BROSSAT. - Merci, Monsieur le Président.

Ce vœu porte en effet sur les dangers du GBL. On constate effectivement une augmentation des incidents survenus lors de l'année 2009 et qui sont liés à l'ingestion de cette drogue, allant de comas potentiellement mortels jusqu'au décès d'un individu de 36 ans à l'hôpital Bichat dans le 18^e arrondissement au mois d'octobre. On constate d'ailleurs que le profil des consommateurs de cette drogue, le GBL, a sensiblement changé puisqu'il touche tout particulièrement les jeunes publics peu informés sur cette drogue et sur les dangers liés à son usage.

On sait que le GBL est transformé par le corps en GHB, substance qui est classée comme un produit stupéfiant en France depuis 1999, et on sait aussi que ce produit est très accessible et peu cher puisqu'un litre est librement vendu sur Internet à 70 euros et qu'une dose n'excède pas un millilitre.

C'est la raison pour laquelle notre vœu vise à demander deux choses. D'abord que nous interpellions la Ministre de la Santé pour que soit étudiée une limitation de la vente de ce produit aux seuls professionnels, puisque c'est un produit que l'on utilise aussi pour le traitement des meubles. Deuxièmement que la Mairie de Paris prenne aussi ses responsabilités et organise elle-même une campagne de prévention sur cette question afin d'alerter les usagers potentiels sur les dangers du GBL.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur BROSSAT.

La parole est à M. LE GUEN pour donner l'avis de l'Exécutif sur ce vœu.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Merci, Monsieur le Président.

Avis tout à fait favorable. Ce produit fait partie malheureusement des très nombreux produits, drogues de synthèse, qui interviennent à des titres divers dans les problématiques toxicomaniaques et dans les produits psycho-actifs, avec des dangers multiples : des dangers sanitaires directs pour la personne évidemment, mais aussi des dangers sociaux puisque ce type de drogue amène à des viols, etc. Elle est connue dans la presse comme étant la drogue dite du violeur, même s'il y a d'autres conséquences et approches que simplement cette approche médiatique.

Il est tout à fait clair que nous avons la volonté, parmi les problématiques notamment mises en œuvre dans "Fêtez clair" qui est une action menée par la Municipalité en direction des milieux festifs de la nuit. Nous insisterons évidemment aussi sur cette dimension, et nous l'avons déjà fait.

Pour ma part, d'ailleurs M. Ian BROSSAT l'a déjà souligné, j'ai quelques doutes sur les capacités de mettre en place des politiques de prohibition et sur l'effet de ces politiques de prohibition, comme n'étant pas une garantie en soi des problématiques de lutte contre ce type de produits. Je pense que c'est bien la réduction des risques d'une part, et la prévention, d'autre part, qui permet d'avoir une action contre les produits en circulation, plus que toutes les problématiques de prohibition dont l'effet est incertain.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et des élus du Parti de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 46 G).

Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY, Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la formation et à l'installation de défibrillateurs électriques dans les collèges parisiens.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la proposition de vœu référencée n° 3 G dans le fascicule, déposée par le groupe U.M.P.P.A., relative à la formation et à l'installation de défibrillateurs électriques dans les collèges parisiens.

La parole est à M. Jean-Baptiste MENGUY.

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, les défibrillateurs électriques sont des appareils de secours d'usage assez simple et qui permettent de plus en plus de sauver des vies. Je ne reviendrai pas sur les considérants du vœu que nous avons présenté. Nous nous en sommes expliqués également en 7e Commission avec Mme BROSSEL et je suppose qu'elle a transmis les informations à M. LE GUEN.

Je tiens juste à préciser que ce genre d'appareil de secours et leur utilisation doit être de plus en plus banalisée. Pour ce faire, il convient que les publics pouvant être formés à l'usage des défibrillateurs le soient. Parmi ces publics, et en travail avec des associations qui font la promotion des défibrillateurs électriques, nous avons identifié les élèves de cinquième, parce qu'ils peuvent apprendre l'utilisation des défibrillateurs électriques dans le cadre ou en parallèle du programme de la science de la vie et de la terre sur le cœur.

Je tiens également à préciser que le 3 décembre prochain sur le parvis de la mairie du 15e arrondissement est organisée une opération que l'on appelle le "Bus du cœur". C'est un bus qui présente une exposition sur l'utilisation des défibrillateurs électriques, et je vous invite toutes et tous à venir y assister.

Enfin, pour ce qui est du vœu, nous demandons trois choses assez simples : tout d'abord, qu'une formation en lien avec le Rectorat puisse être proposée sous une forme ou sous une autre aux élèves de cinquième, que évidemment des défibrillateurs électriques soient installés dans les collèges parisiens. Et enfin, compte tenu de l'importance d'une telle opération que le 15e arrondissement soit arrondissement pilote.

Je vous remercie.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MENGUY.

La parole est à M. Jean-Marie LE GUEN pour donner l'avis de l'Exécutif.

M. Jean-Marie LE GUEN. - Nous demanderons peut-être de revoir un peu ce vœu parce que s'il est évident que personne n'a le monopole des défibrillateurs, nous avons quand même mis en œuvre une politique sur ce sujet relativement pensée, d'ailleurs avec l'ensemble de nos collègues.

La première idée était de géolocaliser la priorité de l'installation, s'il s'agit de sauver des personnes. Nous avons, par exemple, déterminé une série d'institutions publiques et municipales qui devaient être dotées. Je pense notamment aux gymnases qui le sont maintenant parce qu'il y avait des risques d'accidentologie plus importants dans ces lieux. Et les collèges n'étaient pas évidemment dans les cibles prioritaires.

Par contre, et j'ai bien compris que c'était là votre question, c'est non pas sous l'aspect intervention en urgence sur les personnes, ce qui heureusement est assez peu fréquent dans les collèges, mais pour l'apprentissage. De ce point de vue, il existe déjà des défibrillateurs dans les collèges. Je me suis rapproché des collèges du 15e arrondissement, qui ont tous à leur disposition déjà un défibrillateur. C'est en tout cas ce qui a été répondu.

S'il s'agit de vérifier que nos collègues ont bien tous à disposition un défibrillateur, donc la démonstration peut être réalisée dans le cadre de l'information des élèves, ce n'est pas un problème, même si je pense que c'est déjà réalisé. Si c'était autre chose, ce ne serait, je crois, pas la bonne allocation des moyens pour ce type de prévention.

Sous réserve, je demande en quelque sorte de bien clarifier votre vœu. Cela ne peut pas être un vœu demandant l'installation de défibrillateurs pour "sauver les gens" en priorité, mais des défibrillateurs de démonstration.

Je veux bien que l'on vote ce vœu sur cet aspect des choses, mais à ma connaissance tous les collèges du 15e arrondissement sont déjà dotés d'un système de ce genre.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur LE GUEN.

Monsieur MENGUY, êtes-vous d'accord avec l'interprétation que M. LE GUEN donne de votre vœu ?

M. Jean-Baptiste MENGUY. - Très rapidement, le vœu demande également dans toutes les infrastructures sportives, et j'ai bien noté que cela avait commencé à être le cas. On est d'accord sur la logique, Monsieur LE GUEN. Evidemment, c'est un complément. J'attire juste votre attention, il ne faut pas qu'il y ait des défibrillateurs installés et qui serviraient uniquement de démonstration.

Mais sur l'esprit que vous avez évoqué, nous sommes tout à fait d'accord. Je ne suis pas certain, pour avoir vérifié également de mon côté, que tous les collèges du 15e arrondissement en sont équipés, ou en tout cas de façon similaire à d'autres équipements publics, même dans les couloirs de l'Hôtel de Ville. Pour avoir vu cela avec quelques principaux de collèges, cela a l'air plus compliqué, mais nous sommes évidemment dans cette même logique d'apprentissage à l'utilisation des défibrillateurs pour des élèves de 5e. Il n'y a pas de problème sur ce point.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci.

Nous passons au vote du vœu n° 3 G avec la lettre de M. Jean-Baptiste MENGUY et l'esprit de M. Jean-Marie LE GUEN.

Avis favorable dans l'interprétation pédagogique qu'en a donnée M. Jean-Marie LE GUEN et que M. Jean-Baptiste MENGUY accepte.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe U.M.P.P.A., assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2009, V. 47 G).

2009, DASES 592 G - Communication au Conseil de Paris sur l'activité du F.S.L., Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) du Département de Paris.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen de la communication DASES 592 G relative à l'activité du F.S.L., Paris Solidarité Habitat - Fonds de solidarité pour le logement du Département de Paris.

La parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON. - A l'occasion de la communication sur l'activité du F.S.L. de Paris, plusieurs éléments doivent attirer notre attention. Ils sont révélateurs des conséquences graves, concrètes, de la crise économique dans le quotidien de nos concitoyens aux ressources très modestes. Je tiens à saluer l'important engagement financier du Département en faveur du F.S.L. depuis qu'il en a repris l'entière gestion en 2005 à la suite du transfert de cette compétence par l'Etat.

En effet, il en est le principal contributeur depuis cette reprise avec une contribution importante, constante de 11,6 millions d'euros sur un budget prévisionnel en 2009 de 21,3 millions d'euros.

Il ressort de l'analyse de l'évolution de l'activité du F.S.L., et notamment de l'analyse des différents dispositifs d'aide, que ce fonds s'adresse majoritairement à des ménages isolés et aux familles monoparentales, locataires, actifs mais aux revenus modestes. Le plafond de ressources est de 1.390 euros pour une personne isolée. Or, en premier lieu, l'essentiel des aides directes concerne les aides au maintien dans les lieux par la participation à la prise en charge des dettes de loyer, de charges, d'assurance ou par leur cautionnement alors qu'il y a une légère baisse des aides pour l'accès au logement par la participation à la prise en charge des frais de déménagement ou des frais d'équipement, par exemple.

Ceci s'explique par les difficultés d'accès au logement des ménages visés par le F.S.L., difficultés que nous connaissons et qui sont de nouveau clairement ici révélées.

Ce constat ne peut être qu'un encouragement à persévérer dans notre politique en faveur du logement social des plus défavorisés. Le débat sur le résultat de l'application du P.L.U. au regard de la satisfaction des besoins en logement permettra de constater le volontarisme de la Ville dans le domaine du logement social et notamment du logement social, et sa capacité d'innovation pour surmonter les difficultés, compte tenu notamment de la faible disponibilité du foncier. Nous devons continuer et nous continuons à innover pour permettre l'accès au logement des personnes aux revenus modestes.

En second lieu, j'attire l'attention du Conseil sur l'augmentation de 24 % en 2008 et de 23 % au premier semestre 2009 des aides au maintien à la fourniture d'énergie permettant de faire face aux factures d'énergie. Ces augmentations viennent, en effet, confirmer la nécessité rappelée ce matin de réduire de 25 % les consommations énergétiques à Paris à l'horizon 2020, notamment par l'isolation thermique des bâtiments des bailleurs sociaux.

Compte tenu de l'augmentation de ces aides, je ne peux que me réjouir que dans le cadre de la réorganisation de la gestion de l'eau à Paris, l'un des objectifs principaux des missions de la régie soit la garantie de l'accès à l'eau pour les usagers les plus modestes, par la création d'un dispositif de gestion sociale de l'eau pour les personnes en difficulté via des aides pour le paiement des charges d'eau.

J'espère que le F.S.L. aura les moyens de continuer ses missions compte tenu des conséquences de la crise économique pour les ménages modestes, plus particulièrement.

M. Christian SAUTTER, président. - La parole est à Mme Olga TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Comme vous le rappelez, Madame VÉRON, le F.S.L. permet d'aider les ménages éprouvant des difficultés particulières à accéder ou à se maintenir dans un logement décent et indépendant.

En 2008, ce sont plus de 16 millions d'euros qui ont été engagés pour sécuriser 25.000 ménages en difficulté face à un marché locatif très tendu, aussi bien les ménages défavorisés que ceux appartenant aux franges les plus vulnérables des classes moyennes.

Le règlement intérieur du Fonds met un accent particulier sur les aides au maintien dans les lieux afin de lutter efficacement contre les risques de perte de logement. Ainsi, en 2008, 7 millions d'euros ont été consacrés à des aides directes au maintien dans le logement.

8.000 ménages en ont bénéficié.

En matière d'énergie, ce sont plus de 13.000 ménages, souvent bénéficiaires des minima sociaux, qui ont pu être soutenus dans le paiement de leur facture. 3 millions ont été mobilisés.

Mesdames et Messieurs, les aides diversifiées du F.S.L. permettent de mener des expérimentations et d'adapter notre politique aux évolutions sociales et aux besoins des Parisiens. Le dispositif "Louer solidaire et sans risque" a permis à 450 familles d'améliorer leurs conditions d'existence et d'accéder au logement pour 70 d'entre elles.

Véritable outil de prévention de l'exclusion, le F.S.L. est un instrument performant de soutien de la mixité sociale. Il permet aux ménages des classes moyennes, connaissant par exemple une perte d'emploi, une séparation, un divorce, ou un problème de santé, de continuer à vivre sur notre territoire.

Enfin, le F.S.L. parisien sera conforté dans les prochaines années, puisque les orientations du cinquième Plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées dont nous parlerons peut-être tout à l'heure, prévoient une large mobilisation des aides et des financements du F.S.L., en direction de la prévention des expulsions et du maintien dans le logement.

M. Christian SAUTTER, président. - S'agissant d'une communication, il n'y a pas de vote.

2009, DASCO 62 G - Dotations aux collèges pour le financement de voyages et de projets éducatifs (2e tranche) pour l'année scolaire 2009-2010. Montant total : 235.370 euros.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASCO 62 G relatif aux dotations aux collèges pour le financement de voyages et de projets éducatifs (2e tranche) pour l'année scolaire 2009-2010.

La parole est à M. Sylvain GAREL.

M. Sylvain GAREL. - Nous sommes tout à fait favorables aux voyages scolaires, mais comme vous le savez, nous en avons beaucoup discuté ce matin dans le cadre de notre débat sur le développement durable, il faut que nous soyons exemplaires et inciter les collèges et lycées, les écoles qui font des voyages scolaires à utiliser des moyens de transport les moins polluants possibles, et bien sûr notre prédilection va au train par rapport à l'autocar, qui est à la fois moins polluants, moins émetteur de gaz à effet de serre, moins dangereux en termes d'accidentologie.

C'est pourquoi en 2002, nous avons fait voter un vœu qui demandait au Conseil de Paris de sensibiliser les directeurs d'écoles et les proviseurs des collèges au fait de favoriser plutôt le train au détriment d'autres moyens de transport, en particulier l'autocar puisque c'est celui qui est le plus souvent utilisé, et qu'il y ait une rencontre avec la S.N.C.F. pour l'inciter à proposer des tarifs plus compétitifs pour les voyages scolaires. On sait malheureusement que parmi les économies réalisées par la S.N.C.F. ces dernières années, c'est le fait d'avoir supprimé le service qui s'occupait de ces voyages scolaires qui rend les choses compliquées et plus coûteuses.

Troisième point, qui ne dépend que de nous, que soit tenu compte du mode de transport choisi pour déterminer le montant d'une subvention à un voyage scolaire. Lorsqu'on vote des subventions, on dit, si vous y allez en train, on vous aidera davantage que si vous y allez en autocar.

Malheureusement, ce vœu qui a été adopté fait partie des très nombreux vœux, je parlais de celui sur les éliminations ce matin, mais on pourrait en citer des dizaines, et d'ailleurs on va voir un de nos vœux sur cette question, qui n'a pas été suivi d'effet. Je voulais interroger Mme Colombe BROSEL pour savoir comment elle comptait faire en sorte que l'essentiel des voyages scolaires financés par la Ville de Paris se déroule en train et pas en autocar ?

M. Christian SAUTTER, président. - La parole est à Mme Colombe BROSEL.

Mme Colombe BROSEL, au nom de la 7e Commission. - Merci d'avoir ressorti ce vœu du néant, puisque j'avais moi-même oublié son existence. C'est une question tout à fait légitime.

La situation est de fait assez différente entre le premier et le second degré. Dans le premier degré, on est plutôt sur des sorties et donc sur un périmètre limité à 200 kilomètres autour de Paris, et de fait, les enfants prennent du coup le R.E.R. et le train de banlieue pour ces sorties.

Sur les séjours organisés dans le second degré, on est sur des distances qui peuvent être plus longues et il y a aujourd'hui 35 % des déplacements qui sont faits en train "versus" 50 % en autocar. C'est une question qui me paraît légitime, sur laquelle nous allons recommencer à travailler à partir de ce que vous en avez dit et qui me paraît être un sujet d'actualité, mais au-delà de cela, un sujet important.

M. Christian SAUTTER, président. - Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 62 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DASCO 62 G).

2009, DLH 7 G - DASES 559 G - Approbation du 5e plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

M. Christian SAUTTER, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 7 G - DASES 559 G relatif à l'approbation du 5e plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Il s'agit d'approuver le cinquième plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées, plan auquel Mme TROSTIANSKY faisait allusion tout à l'heure.

Deux orateurs sont inscrits : Mme FOURNIER et M. CARON-THIBAUT.

La parole est tout d'abord à Mme FOURNIER.

Mme Danielle FOURNIER. - Monsieur le Président, merci.

Il y a bientôt trois ans, déjà trois ans, un mouvement jusqu'alors inconnu, "Les enfants de Don Quichotte", installait quelques 200 tentes sur les bords du canal Saint-Martin et invitait les bien logés à témoigner leur solidarité aux sans domicile fixe en partageant la précarité de leurs conditions de vie.

Peu à peu, des campements sont apparus dans d'autres villes de France et les responsables politiques se sont précipités pour se faire filmer aux côtés de M. Augustin LEGRAND tandis que des milliers de Français ordinaires ou anonymes ont apporté leur soutien à la mobilisation en passant un moment, voire une nuit dans la rue.

C'est suite à cette opération spectaculaire qu'a été inscrit dans la loi un droit au logement opposable, revendiqué de longue date par le monde associatif.

Toutefois, dès la publication du projet de loi, les déceptions ont été nombreuses, tant les moyens mobilisés pour rendre ce droit effectif semblaient limités. Le comité de suivi de la mise en œuvre du droit au logement opposable a rendu le mois dernier ses conclusions.

Trois ans après l'adoption du projet de loi, l'échec est particulièrement patent à Paris, qui concentre à lui seul 20 % des recours nationaux et où ce sont 5.500 ménages qui n'ont pas reçu d'offres dans le délai légalement imparti, et je rappelle pour mémoire qu'il y en a 7.250 en France.

Le constat est donc clair : dans notre capitale, l'État ne respecte pas l'obligation de résultats qui lui est faite et la loi n'est pas appliquée.

Le comité de suivi fixe comme objectif prioritaire l'accroissement de l'offre par une meilleure mobilisation des logements existants et la planification d'objectifs territorialisés de production.

À Paris, cette mobilisation du parc reste clairement insuffisante. Quelques 110.000 logements resteraient inoccupés dans notre cité. Nous n'avons cessé de réclamer que le Préfet s'empare enfin de ce véritable scandale et use des pouvoirs qui lui sont confiés par la loi sur la réquisition des logements vides. C'est ce que nous avons rappelé dans la question qui a été posée par notre groupe à propos du collectif "Jeudi noir".

Depuis 2001, notre municipalité a pour sa part fait preuve de son inventivité et de sa volonté politique en la matière. Nous avons su innover pour mobiliser le parc privé, notamment au travers du dispositif "louer solidaire et sans risques", et la création d'une agence immobilière à vocation sociale.

Le groupe "Les Verts" se félicite de la poursuite de ces objectifs, de ces dispositifs, inscrite dans ce nouveau plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

De même, nous nous félicitons des aides au logement complémentaires de la Ville de Paris, ciblées sur les plus démunis. Elles permettent, de même que les aides du fonds social pour le logement, de maintenir un grand nombre de Parisiens les plus fragiles dans leur logement et de prévenir les expulsions.

Il nous semble en revanche que la Ville doit accélérer son effort sur un certain nombre de points qui accusent un retard sur les objectifs annoncés. Je pense particulièrement à l'éradication de l'insalubrité dans les 1.093 logements répertoriés sur notre territoire. La S.I.E.M.P. a réalisé un travail remarquable en la matière et acquis une expertise. Notre municipalité doit renouveler ses efforts pour lui permettre de faire avancer le plan d'éradication de l'insalubrité.

De même, nous sommes inquiets du retard pris dans la rénovation des foyers de travailleurs migrants. Malgré les exceptions heureuses - citons l'action de M. Jacques BOUTAULT, celle de M. Patrick BLOCHE -, nous savons le peu d'entrain mis par de nombreux maires d'arrondissement à accueillir un centre de desserrement dans leur arrondissement.

C'est là une attitude égoïste et inacceptable, tant le sort réservé aux habitants des foyers de travailleurs migrants est indigne.

En définitif, ce cinquième plan départemental pour le logement des personnes défavorisées constitue un outil dont le bilan d'exécution, chaque année, permet de mesurer les effets. Nous serons bien évidemment attentifs aux évolutions que signaleront ces bilans et nous voterons ce plan.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame FOURNIER.

Je donne la parole à M. Gauthier CARON-THIBAUT.

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - Monsieur le Président, mes chers collègues.

Depuis 1990 et la loi Besson, le Département de Paris adopte tous les cinq ans son plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.

Le vote du cinquième P.D.A.L.P.D. est l'occasion de préciser que les objectifs du précédent ont été atteints, voire dépassés pour la plupart, que ce soit la production de logements sociaux, en particulier ceux de type P.L.A.I., l'amélioration de l'accès au parc social, la lutte contre l'insalubrité et l'amélioration constante de nos dispositifs de prévention des expulsions.

Cependant, la crise du logement, très marquée en Ile-de-France, nous oblige. Nos partenaires, les associations d'insertion par le logement, nous l'ont fait savoir lors d'une réunion d'écoute que Mme TROSTIANSKY a souhaité, allant au-delà de nos obligations de concertation pour la réalisation d'un tel plan.

Le contexte législatif a profondément muté depuis l'adoption du précédent P.D.A.L.P.D. Mme FOURNIER l'a rappelé, le vote de la loi "droit au logement opposable" et sa mise en œuvre quelque peu chaotique a traduit une volonté du législateur beaucoup plus qualitative que quantitative, instaurant une logique de résultat, mais sans s'en donner les moyens concrets. La chute vertigineuse du dernier budget gouvernemental attribué au logement le démontre.

Saisissons cependant ce qui est bon à prendre et reconnaissons cependant que les nouveaux moyens administratifs et réglementaires mis à disposition ont permis à la Ville d'envisager de nouvelles actions sans attendre le vote d'aujourd'hui.

Afin de nous proposer ce cinquième P.D.A.L.P.D., les services de l'État et ceux de la Ville ont travaillé avec l'Atelier parisien d'urbanisme et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la Région Ile-de-France - l'I.A.U.R.I.F. - afin de définir les publics les plus précaires et leurs besoins. Il ressort de ces études que parmi les plus défavorisés sur Paris, les plus fragiles se démarquant particulièrement sont les foyers touchés par le handicap, menacés d'expulsion ou déjà sans logement, hébergés en structure sociale ou vivant dans un local non destiné à l'habitat.

J'aime à rappeler que généralement, quand on ajoute des priorités aux priorités, à un moment donné, on fait une liste à la Prévert sans savoir jusqu'où l'on va. À un moment donné, il faut bien savoir sur quoi nous décidons de faire porter notre action, et cette méthodologie nous permet véritablement de savoir comment cibler nos P.D.A.L.P.D.

Fruit d'un long travail préparatoire avec les différents acteurs sociaux œuvrant pour les personnes défavorisées, ce cinquième P.D.A.L.P.D. décline de manière très concrète les objectifs à atteindre et les moyens mis en place pour cela.

Cinq chantiers sont par ce biais lancés ou amplifiés.

Tout d'abord, la création d'une offre locative accessible aux plus défavorisés à travers le parc social traditionnel, mais aussi le financement de nouvelles places en résidence sociale et en maison relais.

L'objectif de production de logements sociaux est de 40.000, avec une large part financée en P.L.A.I. pour les publics les plus précaires. De plus, ce seront 2.000 places d'hébergement qui seront financées, dont 250 suite à un appel d'offres pour ouvrir des structures sociales innovantes à destination des publics qui ne trouvent pas leur place aujourd'hui dans notre offre traditionnelle.

Parallèlement, nous continuerons à développer une offre diversifiée en matière d'accompagnement social et de médiation locative à travers les dispositifs "louer solidaire" et agence immobilière à vocation sociale, tout en accompagnant la mise en place du pass' garantie risques locatifs qui permettra aux bailleurs d'obtenir une réponse sociale en cas d'impayé de loyer et donc d'éviter les procédures d'expulsion.

Le P.D.A.L.P.D. prévoit également d'harmoniser les conditions d'attribution des logements sociaux et très sociaux afin que les publics désignés soient bien dans la cible voulue par le plan. Il est à noter un effort sans précédent des bailleurs sociaux et du réservataire 1 % patronal, qui ont déjà fait passer depuis le dernier Conseil de Paris le nombre de logements mis à disposition de 1.200 à 2.000, dont, et ce, pour la première fois, 250 logements pour le seul réservataire patronal.

Les objectifs du P.D.A.L.P.D. portent également sur le maintien dans le logement et la prévention des expulsions à travers, entre autres, une considérable amélioration de la formation des assistants sociaux.

Toujours dans cette optique de prévention, le dernier Conseil de Paris a été l'occasion de revaloriser les aides financières délivrées par le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris aux familles à deux enfants afin de renforcer leur solvabilité.

Il a été aussi l'occasion de créer une nouvelle aide pour les foyers sans ou avec un unique enfant. C'est ainsi l'intégralité des typologies de foyers dans les cibles que nous nous sommes assignées qui sont prises en charge.

Par ailleurs, suite au vœu que j'ai présenté à cette assemblée en juillet dernier, j'ai le plaisir de voir mentionnée dans les initiatives innovantes à prendre dans ce secteur la mention de la reprise associative des baux pour maintenir les familles dans leur logement en cas de début d'impayé de loyer.

Ce cinquième P.D.A.L.P.D., c'est aussi la finalisation version sociale de la lutte contre l'insalubrité et l'habitat indigne. Comme vous l'avez annoncé dans votre communication sur le logement, le programme...

M. Christian SAUTTER, président. - Il faut penser à conclure...

M. Gauthier CARON-THIBAUT. - ... d'éradication de l'habitat insalubre, les fameux 1.030 immeubles, prendra fin en 2010.

Ce P.D.A.L.P.D. rappelle donc l'obligation d'accompagner socialement ces foyers indignement logés, mais propose également des outils renouvelés pour éviter que certains immeubles et logements tombent avec leurs occupants dans l'insalubrité.

Monsieur le Président, mes chers collègues, l'élaboration de ce P.D.A.L.P.D., les objectifs qu'il porte et les moyens qu'il nécessite pour sa mise en œuvre montrent bien que la collectivité parisienne sait répondre présente.

Si, à juste titre, nous pouvons le qualifier d'ambitieux, c'est que depuis 20 ans, tant le Département que l'Etat ont su développer une expérience concrète qui se renouvellera encore avec les bénéfices sociaux de l'application de la cinquième édition de ce P.D.A.L.P.D.

C'est donc avec conviction que mon groupe vous donne l'autorisation de signer avec le Préfet ce plan qui permettra, dans le cadre de notre politique foncière de logement et d'hébergement, de donner visibilité, cohérence et direction à l'action sociale de notre Département.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur CARON-THIBAUT, un peu long, mais passionnant.

La parole est à Mme TROSTIANSKY.

Mme Olga TROSTIANSKY, vice-présidente, au nom de la 6e Commission. - Monsieur le Président, le quatrième P.D.A.L.P.D. avait posé les bases d'une politique volontariste qu'il met en œuvre pour garantir et sécuriser les bonnes conditions de logement en direction des personnes défavorisées.

Les objectifs de ce quatrième plan ont été atteints, voire dépassés.

Pour rejoindre les propos de Mme FOURNIER, nous savons que ces efforts doivent être poursuivis, particulièrement dans un contexte de crise accrue du logement qui fragilise, en premier lieu, les publics les plus vulnérables.

Par conséquent, la municipalité parisienne a tenu à étendre ses actions innovantes et à les faire partager à l'Etat, partenaire du P.D.A.L.P.D.

Comme vous l'avez rappelé l'un et l'autre, la mobilisation du parc locatif privé sera poursuivie pour accompagner le développement de notre dispositif "Louer Solidaire et Sans Risque" ou encore pour encourager le déploiement de l'A.I.V.S. (Agence Immobilière à Vocation Sociale).

De nouveaux chantiers vont être engagés, comme celui qui va permettre la mise en place de la reprise à bail par un tiers associatif pour les ménages qui sont menacés d'expulsion locative.

Mes chers collègues, nous sommes conscients des situations humaines dramatiques qui sont générées par les expulsions locatives et nous sommes vraiment résolument tournés vers des actions de prévention. Nous allons veiller à un traitement de plus en plus précoce de ces situations, tout en assurant un accompagnement social adapté à chaque étape de la procédure, dans le but, là encore, de favoriser le maintien dans son logement.

Dans ce même esprit préventif, l'allocation "Paris Logement" vient d'être lancée et va renforcer la solvabilité des ménages. Dorénavant, des personnes isolées, des couples sans enfant et des couples avec un enfant à bas revenus vont pouvoir prétendre à une allocation logement en complément de celle versée par la C.A.F. On a déjà à peu près 1.000 personnes qui perçoivent cette allocation.

Mesdames et Messieurs, en outre, ce plan appui des actions des associations sur le terrain et j'ai souhaité effectivement rencontrer ces associations avant de vous soumettre aujourd'hui ce document.

L'ampleur des engagements pris a été salué par les associations et va nous permettre de continuer d'agir ensemble le plus efficacement possible, pour faire reculer ces situations de mal logement rencontrées par un trop grand nombre de Parisiens.

Monsieur le Président, peut-être pour conclure, ce cinquième P.D.A.L.P.D. constitue le point de départ d'une réflexion plus large en vue de l'élaboration de ce que l'on appelle le P.A.H.I. (Plan d'Accueil de l'Hébergement et de l'Insertion) qui vise l'organisation des politiques mises en œuvre en direction des sans-abri.

Ces travaux vont permettre de donner un cadre aux interventions des différents acteurs dans une prise en compte de dimension régionale et de la réalité des besoins territoriaux.

Encore une fois, par rapport à l'intervention de Mme FOURNIER et les différents thèmes qu'elle a évoqués, nous allons demander de nouveau à l'Etat, qui est compétent dans ce domaine, de mener ce travail en concertation avec la ville et les associations de solidarité, afin que chacun puisse agir le plus efficacement, dans l'intérêt des personnes les plus défavorisées.

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Madame TROSTIANSKY.

Je donne la parole à Jean-Yves MANO pour une dernière intervention sur ce texte.

M. Jean-Yves MANO, au nom de la 8e Commission. - Merci, Monsieur le Président.

J'ai eu l'occasion, au nom de la Ville de Paris, de présenter ce rapport et ses orientations au sein du Conseil régional de l'habitat et, bien évidemment, l'ensemble du monde associatif présent a pu constater les efforts extrêmement importants de la collectivité parisienne et renouvelés pour les publics les plus défavorisés, mais cela a été l'occasion pour moi également de dire à cette Assemblée que la Ville de Paris se sentait bien seule par rapport au traitement des publics défavorisés et que nous ne voyons pas des efforts similaires déployés sur la totalité de l'Ile-de-France, ce qui fait que nous assistons à une concentration des publics les plus défavorisés sur la Ville de Paris dans ses 105 kilomètres carrés et que malgré les efforts que nous développons, nous sommes néanmoins en difficulté pour accueillir les flux permanents.

Pour autant, nous avons créé et nous continuerons à créer un certain nombre de structures d'accueil.

La question légitime que nous devons nous poser, c'est de savoir si nous devons continuer à développer les structures d'accueil ou bien commencer à regarder de près comment nous pouvons "fluidifier" les personnes qui se trouvent aujourd'hui dans les centres spécialisés pour les mettre systématiquement dans un logement social pérenne s'ils en ont la capacité et l'autonomie nécessaires.

C'est une vraie question que nous devons légitimement nous poser, car nous avons affaire à un certain nombre d'obligations sur le territoire parisien : bien sûr, l'application de la loi DALO ; ce n'est pas une surprise pour moi et pour nous de voir que la loi DALO a quelques difficultés à être réaliste sur le territoire parisien qui concentre l'essentiel de la demande de l'Ile-de-France et une offre relativement limitée.

Pour autant, Paris avait pris la précaution de laisser au Préfet le contingent qui est le sien pour assumer sa responsabilité, dans le cadre du respect de la Constitution, d'assumer le droit au logement à travers son contingent. Ce n'est pas le cas dans les Hauts-de-Seine, à ma connaissance, ce n'est pas le cas dans de nombreuses villes du Val-de-Marne. Il faut que l'Etat retrouve les moyens d'agir en la matière.

Nous serons aux côtés de l'Etat, il faut le dire, pour accueillir les publics DALO, sans le dire pour autant, puisque nous le faisons depuis 2001, alors que la loi DALO n'existait pas pour les publics prioritaires.

Mais nous nous trouvons en concurrence, bien évidemment, avec les accords collectifs que nous avons augmentés ; nous nous trouvons en concurrence, potentiellement, par rapport aux demandes ministérielles répétées et parfois contradictoires d'accueillir à la fois les gens qui sortent du DALO, accueillir les gens qui sont au sortir du logement d'urgence. Le C.H.R.S... Récemment, le Ministre nous a écrit en nous disant : "Messieurs, vous avez trois mois à Paris pour accueillir 1.800 personnes" ; bien évidemment, ce n'est pas possible. Nous avons également des difficultés pour des publics complémentaires dont nous sommes assaillis tous les jours.

Néanmoins, la politique de la Ville et du Département de Paris est d'abord une politique équilibrée. Développer, bien évidemment, les structures d'accueil, développer du logement social pérenne pour les familles qui en ont le plus besoin et qui ont une activité professionnelle sur le territoire parisien, c'est une gageure dans laquelle nous nous engageons résolument à travers le P.D.A.L.P.D. et, demain, nous aurons l'occasion de le dire, à travers le Programme local de l'habitat que nous allons élaborer pour les six ans à venir.

Voilà ce que je pouvais dire sur ce plan.

J'ajouterai simplement un mot sur le traitement de l'insalubrité.

Madame FOURNIER, je pense qu'il faut se féliciter totalement de l'avancée notable du traitement de l'insalubrité, féliciter la S.I.E.M.P., féliciter "Urbani" et féliciter le Pacte de Paris.

Oui, nous en avons fini des 1.030 immeubles. Les derniers sont en cours de traitement. Il n'y a plus personne dans ces immeubles ; ils ont tous été relogés à Paris et c'est cela l'essentiel ; nous nous sommes d'abord préoccupés des personnes, ensuite attaqués au bâti. Nous y sommes. Nous continuerons à surveiller de près l'ensemble du bâti parisien pour éviter que de nouveaux immeubles y rentrent.

Vous aurez, au prochain Conseil de décembre, sûrement une proposition venant compléter l'avenir du traitement de l'insalubrité par des moyens ô combien efficaces. Réjouissons-nous de l'effort fait, collectif, de l'ensemble de la collectivité parisienne, sur ce sujet !

M. Christian SAUTTER, président. - Merci, Monsieur MANO.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 7 G - DASES 559 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2009, DLH 7 G - DASES 559 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans l'organisme suivant :

Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques de Paris (R. 18 G) :

Formation plénière :

Titulaires :

- M. François DAGNAUD ;
- M. Etienne MERCIER ;
- M. Denis BAUPIN ;
- Mme Lynda ASMANI ;
- Mme Fabienne GASNIER.

Suppléants :

- Mme Anne LE STRAT ;
- M. François VAUGLIN ;
- Mme Fabienne GIBOUDEAUX ;
- M. Gérard d'ABOVILLE ;
- Mme Catherine BRUNO.

Formation spécialisée dudit Conseil appelée à statuer sur les déclarations d'insalubrité :

Titulaires :

- M. François DAGNAUD ;
- M. Etienne MERCIER.

Suppléants :

- Mme Anne LE STRAT ;
- M. François VAUGLIN.

Les candidatures proposées sont adoptées (2009, R. 18 G).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Christian SAUTTER, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal intégral de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Christian SAUTTER, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

(La séance est levée à 17 heures).

Votes spécifiques.

MM. Jean-Yves MANO et Gauthier CARON-THIBAUT ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération suivants :

2009, DDEE 93 G - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à "Paris Habitat - OPH". Montant : 131.029 euros.

2009, DASES 478 G - Subvention à "Paris Habitat - OPH" pour la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements PLUS en foyer de vie pour personnes en situation de handicap psychique, 114 rue du Temple (3e). - Montant : 570.000 euros.

2009, DASES 501 G - Signature d'une convention avec "Paris Habitat - OPH" pour l'attribution d'une subvention pour la restructuration du foyer Pont de Flandre et la construction de studios neufs (19e). Montant : 369.200 euros.

M. François LEBEL, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Patrick KLUGMAN, Mme Fabienne GASNIER, M. Jérôme DUBUS, Mmes Claudine BOUYGUES, Myriam EL KHOMRI et M. Ian BROSSAT ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant :

2009, DASES 579 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Mission locale Belliard" pour la gestion comptable et financière de "Paris Jeunes Solidarité" et versement de la dotation annuelle. Montant : 200.000 euros.

M. François VAUGLIN, Mmes Anne HIDALGO, Annick LEPETIT et M. Jean-Yves MANO ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération suivant : DU 15 G.

2009, DU 15 G - DASES 570 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 73.300 euros.

Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée sont les suivantes :

2009, DASCO 37 G - Subventions à divers lycées-collèges publics parisiens - Montant total : 76.422 euros.

2009, DASCO 47 G - Dotation pour travaux d'entretien au lycée-collège public Carnot (17e). Montant : 1.934 euros.

2009, DASCO 52 G - Rectificatif à la délibération 2008 DASCO 61 G relative à l'attribution d'une dotation au lycée-collège public Janson de Sailly (16e). Montant : 16.173 euros.

2009, DASCO 54 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics. Montant total : 15.523 euros

2009, DASCO 55 G - Subventions à divers collèges publics. Montant total : 82.024 euros.

2009, DASCO 59 G - subventions à dix associations intervenant dans le cadre de projets éducatifs de collèges. Montant total : 55.005 euros.

2009, DASCO 60 G - Rectificatif à la délibération 2008 DASCO 61 G relative à l'attribution d'une dotation au lycée-collège public Jean-Baptiste Say (16e). Montant : 13.993 euros.

2009, DASCO 61 G - Participations aux charges des collèges publics pour travaux d'entretien courant, au titre de l'exercice 2010. Montant total : 265.277 euros.

2009, DASCO 63 G - Fixation des tarifs de restauration dans certains collèges publics pour l'année 2010.

2009, DASCO 71 G - Attribution de dotations aux collèges. Montant total : 76.805 euros.

2009, DASCO 72 G - Subvention au syndicat interdépartemental pour la gestion des parcs de sports de Bobigny et La Courneuve. Montant : 3.000 euros.

2009, DASCO 73 G - Dotations pour travaux d'entretien à divers collèges publics parisiens. Montant total : 59.320 euros

2009, DPA 16 G - Indemnisation de la Société Eiffage au titre des travaux supplémentaires réalisés au bénéfice du Département de Paris lors de la restructuration du service de restauration et d'autres locaux du Collège Départemental Jean-Baptiste Poquelin, 4, rue Molière (1er).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2009, DPA 65 G - Approbation du principe de construction d'un collège dans le périmètre d'étude Paris-Nord Est, Secteur entrepôt Macdonald, 141 à 153, boulevard Macdonald (19e) et de la convention de maîtrise d'ouvrage unique entre la Ville de Paris et le Département de Paris.

Mme Colombe BROSSEL et M. Jean VUILLERMOZ, rapporteurs.

2009, DASES 494 G - Subvention à l'association "Au bout du fil" (15e) au titre de 2009. - Montant : 2.500 euros.

2009, DASES 500 G - Subvention à l'association "La Compagnie des hommes" (10e) au titre de 2009. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 534 G - Subvention à l'association "Avec nos aînées" (11e) au titre de 2009. Montant : 1.000 euros.

2009, DASES 554 G - Subvention à l'association "Comité de quartier en Faveur du Développement" (17e) au titre de 2009. Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 561 G - Subvention à l'association "Foranim" (15e) au titre de 2009. Montant : 600 euros.

2009, DASES 576 G - Subvention à l'association "Lilliput" (10e) au titre de 2009. Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 580 G - Subvention à l'association "Cercle Bernard Lazare" (3e) au titre de 2009. - Montant : 2.500 euros.

Mme Liliane CAPELLE, rapporteure.

2009, DASES 541 G - Subvention à l'association "Oeuvre de Secours aux Enfants" (10e) pour ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Montant total : 7.500 euros.

Mme Liliane CAPELLE et Mme Véronique DUBARRY, rapporteures.

2009, DDEE 93 G - Signature d'une convention pour l'attribution d'une subvention à Paris Habitat - OPH. Montant : 131.029 euros.

Mme Lyne COHEN-SOLAL, rapporteure.

2009, DDATC 183 G - - DASES 66 - DPE 111 G - Signature d'une convention avec l'association l'Interloque (18e) pour l'attribution d'une participation. - Montant : 15.000 euros.

M. François DAGNAUD, M. Hamou BOUAKKAZ, Mme Olga TROSTIANSKY et M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteurs.

2009, DDEE 100 G - Signature d'un avenant n° 5 à la convention portant prorogation du fonds de garantie Paris Initiatives Entreprises - France Active Garantie SA, gestionnaire du fonds de garantie. Montant : 50.000 euros.

2009, DDEE 101 G - Signature d'une convention avec l'association SOS Insertion et Alternatives pour l'attribution d'une subvention. Montant : 40.000 euros.

2009, DDEE 102 G - Subventions à cinq organismes lauréats de l'appel à projet pour le développement de l'économie sociale et solidaire, et signature de conventions avec trois d'entre elles. Montant total : 102.500 euros.

2009, DDEE 103 G - Signature de conventions conformes à une convention-type relative au cadre de financement par le Département d'entreprises d'insertion conduisant une action en vue de l'insertion d'allocataires parisiens du RSA.

2009, DDEE 104 G - Aides financières à 4 associations oeuvrant pour le développement de l'économie sociale et solidaire. Montant total : 55.000 euros.

2009, DDEE 106 G - Signature d'une convention biennale avec l'Union Régionale des Entreprises d'Insertion d'Ile-de-France (UREI) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 43.000 euros.

Mme Seybah DAGOMA, rapporteure.

2009, DASES 305 G - Subvention à l'association "Advocacy France" (19e) pour le co-financement de la campagne de solidarité en santé mentale "Vous avez dit fous ? Campagne anti-discrimination". - Montant : 8.000 euros.

2009, DASES 376 G - Subvention à l'association "Anpeda" (11e), faire connaître et défendre les droits des enfants déficients auditifs et de leur famille. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 404 G - Subvention à l'association Musiques (92400 Courbevoie) pour la construction de l'instrument OMNI et la rémunération de l'animateur musicien. - Montant : 6.000 euros.

2009, DASES 407 G - Subvention à l'association Ffdys (7e) pour le fonctionnement de la Fédération française des dys et de son comité scientifique. - Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 410 G - Subvention à l'association Alis (92100 Boulogne Billancourt) pour l'agrandissement du parc d'aides techniques de communications des Locked-In-Syndrome. - Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 413 G - Subvention à l'association Anqa (18e) pour le développement du pôle pédagogique. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 418 G - Signature d'une convention avec l'association "Ceux qui font le défestival" (CSFD) (15e), pour l'organisation du colloque défis de civilisation. - Montant : 25.000 euros.

2009, DASES 421 G - Subvention à l'association "Groupement FNATH, association des accidentés de la vie de la Région parisienne" (11e), qui contribue par ses activités à un meilleur accès aux droits des personnes en situation de handicap. - Montant : 8.000 euros.

2009, DASES 425 G - Subvention à l'association "Connaître et protéger la nature du Val-de-Seine" (7e) pour l'initiation à l'environnement pour un public en situation de handicap. - Montant : 1.500 euros.

2009, DASES 427 G - Subvention à l'association "Centre Indépendant d'Education de Chiens Guides d'Aveugles" (CIE) (77390 Ozouer le Voulgis) pour assurer l'éducation des chiens guides d'aveugles. - Montant : 17.000 euros.

2009, DASES 439 G - Signature d'une convention avec l'association "Aagate" (12e) pour l'attribution d'une participation pour le fonctionnement de l'association. - Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 441 G - Signature d'une convention avec l'association "L'Amicale du Bouffadou" (20e) pour l'acquisition d'un vidéo-projecteur. - Montant : 1.600 euros.

2009, DASES 464 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association "Autisme Avenir" pour son centre d'activités de jour médicalisé situé Hôpital Broussais, Pavillon Blaise Pascal, 96 bis rue Didot (14e).

2009, DASES 501 G - Signature d'une convention avec "Paris Habitat - OPH" pour l'attribution d'une subvention pour la restructuration du foyer Pont de Flandre et la construction de studios neufs (19e). Montant : 369.200 euros.

2009, DASES 505 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'Association Régionale des Infirmités Moteurs Cérébraux (ARIMC) (20e) pour le foyer d'hébergement Pont de Flandre (19e), relative à la création de 17 places.

2009, DASES 506 G - Signature d'une convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'Association Régionale des Infirmités Moteurs Cérébraux (ARIMC) relative à la création de 8 places pour le foyer d'accueil médicalisé Pont de Flandre (19e).

2009, DASES 516 G - Subvention à l'association "Les Taxis ont du Coeur" (19e) pour le l'organisation d'un voyage au parc Walygator. Montant : 2.000 euros.

2009, DASES 519 G - Subvention à l'association "l'Unat Ile de France" (15e) pour la réalisation d'un guide d'information et de sensibilisation des jeunes aux métiers du tourisme et des loisirs adaptés. Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 522 G - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec l'association La Protection Sociale de Vaugirard - fonds Marie José Cherioux et autorisant une extension de capacité d'accueil du centre d'activité de jour de sept places.

2009, DASES 523 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Oeuvre de Secours aux enfants (OSE) et autorisant une extension de cinq places de la capacité d'accueil de centre d'activité de jour Robert Job.

2009, DASES 530 G - Signature d'une convention avec l'association ADIAM pour l'attribution d'une subvention pour le financement de l'Unité de Logements Spécialisés (ULS) Masséna située 4 rue Dubreil-Jacotin et 24 rue Hélène Brion (13e). - Montant total : 44.786 euros.

2009, DASES 531 G - Signature de deux conventions avec la Fondation Maison des Champs (19e) pour l'attribution de deux subventions pour le financement des plates-formes de services de l'ULS Hérold, de Paris, et de l'ULS Goix (19e). - Montant total : 108.960 euros.

2009, DASES 544 G - Subvention à l'association "Ebony and Ivory" (20e) pour son projet de pédagogie et d'éducation par la danse Portrait de famille, à l'adresse des sourds et malentendants. Montant : 4.000 euros.

2009, DASES 545 G - Subvention à l'association "Bleu comme une orange" (17e) pour l'organisation des visites découvertes et des activités culturelles à destination des personnes en situation de handicap. Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 546 G - Subvention à l'association "Centre National d'Information pour la Réadaptation" (20e), pour aider au reclassement des personnes en situation de handicap par l'édition d'un guide de l'étudiant handicapé. - Montant : 5.000 euros.

2009, DASES 547 G - Subvention à l'association "Viens je t'emmène" (19e) pour effectuer des accompagnements individuels ou en groupe de personnes ayant des difficultés d'autonomie pour toutes sorties culturelles et de divertissement. - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 552 G - Subvention à l'association "Advocacy Paris Ile-de-France" (19e) pour le fonctionnement de son espace convivial citoyen. - Montant : 15.000 euros.

2009, DASES 577 G - Signature d'un avenant n° 3 à la convention passée avec le groupement d'intérêt public Maison Départementale des Personnes Handicapées de Paris pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 295.000 euros.

Mme Véronique DUBARRY, rapporteure.

2009, DASES 397 G - Subventions à trois associations pour leurs actions en faveur des jeunes primo-arrivants et jeunes déscolarisés. Montant total : 13.500 euros.

2009, DASES 566 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Centre Français de Protection de l'Enfance" (94270 Le Kremlin Bicêtre) pour l'attribution d'une subvention pour son service CAP Alésia. - Montant total : 221.788 euros.

2009, DASES 579 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Mission locale Belliard" pour la gestion comptable et financière de "Paris Jeunes Solidarité" et versement de la dotation annuelle. Montant : 200.000 euros.

Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.

2009, DPA 62 G - Approbation du principe de restructuration de locaux pour la DASES, 185 b, rue Ordener (18e) et des modalités de passation du marché de maîtrise d'oeuvre. - Dépôt des demandes de permis de démolir et de construire.

Mme Myriam EL KHOMRI et Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteures.

2009, DRH 12 G - Modification de la délibération DRH 9 G du 6 juillet 2009.

2009, DRH 13 G - Avenant à la délibération 2009 DRH 6 G relative à l'attribution d'une prestation sociale aux ayants droit des agents du Département titulaires ou stagiaires en activité décédés après l'âge de 60 ans.

2009, DSTI 61 G - Lancement d'un marché relatif à l'intervention, au dépannage et à l'assistance technique sur les postes terminaux de télécommunication des sites de la Ville et du Département.

2009, DSTI 66 G - Signature d'un contrat de transaction avec la société SILOXANE pour le paiement des prestations réalisées et issues entre la fin de l'exécution du précédent marché et le nouveau.

Mme Maïté ERRECART, rapporteure.

2009, DF 28 G - Rapport écrit soumis au Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil général, par ses représentants au sein du conseil de surveillance de la SEM SOGARIS.

2009, DF 29 G - Admission en non-valeurs et remises gratuites d'anciennes créances départementales irrécouvrables présentées au cours de l'exercice 2009.

M. Bernard GAUDILLÈRE, rapporteur.

2009, DDEE 95 G - Signature d'une convention avec l'Université Sorbonne Nouvelle-Paris III pour l'attribution d'une subvention relative au développement d'espace numérique de travail, dans le cadre du projet Université Numérique en Région Paris Ile de France. Montant : 50.000 euros.

2009, DDEE 99 G - Signature d'une convention avec Paris I Panthéon-Sorbonne pour l'attribution d'une subvention relative au développement d'espace numérique de travail, dans le cadre du projet Université Numérique en Région Ile de France. Montant : 50.000 euros

M. Didier GUILLOT, rapporteur.

2009, DJS 5 G - Signature de conventions avec 7 associations gestionnaires de foyers de jeunes travailleurs pour l'attribution des subventions correspondantes. Montant total : 97.000 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2009, DASES 618 G - Signature d'une convention annuelle avec l'association Foyer Jorbalan pour l'attribution d'une subvention. Montant : 22.000 euros.

2009, DFPE 19 G - Signature d'une convention avec l'Institut Alfred Fournier (14e) pour le fonctionnement de son centre de planification et d'éducation familiale et dotation allouée au centre de planification et d'éducation familiale géré par l'association Ambroise Croizat pour l'année 2009. - Montant : 210.000 euros.

2009, DFPE 21 G - Signature d'une convention passée avec l'association "Horizons" pour l'attribution d'une subvention relative à l'aménagement d'un centre de planification et d'éducation familiale (11e). - Montant : 280.000 euros.

Mme Fatima LALEM, rapporteure.

2009, DASES 81 G - Subvention à l'association "Suicide Ecoute" (14e) pour le projet de prévention du suicide. Montant : 3.500 euros.

2009, DASES 100 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Les Amis du Bus des Femmes (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 50.000 euros.

2009, DASES 113 G - Subvention à l'Association pour l'Harmonie des relations Enfants Parents (P.H.A.R.E) (12e). Montant : 10.000 euros.

2009, DASES 178 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec le Groupement d'Intérêt Public (SAMU Social de Paris) (12e) pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement de sa mission tuberculose. Montant : 72.243 euros.

2009, DASES 244 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Médecins d'Afrique/Europe pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 28.133 euros.

2009, DASES 245 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'association AIDES pour l'attribution d'une subvention. Montant : 250.000 euros.

2009, DASES 247 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention avec l'association "Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines" (18e) pour l'attribution de deux subventions.

2009, DASES 450 G - Signature d'une convention avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris relative au financement du service de fourniture de repas aux personnes atteintes de VIH-Sida. Montant : 14.455 euros.

2009, DASES 491 G - Signature d'une convention avec la Fondation oeuvre de la Croix Saint-Simon (20e) pour l'attribution d'une subvention destinée au centre de santé Enfance et Famille. - Montant : 150.000 euros.

2009, DASES 492 G - Signature d'une convention avec l'association "Magreb-Afrique Comité des Familles" pour survivre au sida (19e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 15.000 euros.

2009, DASES 526 G - Signature d'une convention avec l'association "Forum Français pour la Sécurité Urbaine" (FFSU) pour l'attribution d'une subvention en vue de coordonner, mieux connaître et valoriser la prévention des conduites à risques. Montant : 35.000 euros.

2009, DASES 535 G - Signature d'une convention avec l'association "Protection Civile de Paris" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour financer les frais liés à l'achat de tenues pour ses bénévoles. Montant : 16.000 euros.

2009, DASES 536 G - Signature d'une convention avec l'association "Protection Civile de Paris" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour le loyer du local rue de Panama (18e). Montant : 6.000 euros.

2009, DASES 537 G - Signature d'une convention avec l'association "Protection Civile de Paris" (15e) pour l'attribution d'une subvention pour le financement de 2 véhicules de premier secours et d'un échographe. Montant : 113.567 euros.

2009, DASES 538 G - Signature d'une convention avec l'association "Croix-Rouge française" (14e) pour l'attribution d'une subvention d'équipement. Montant : 119.115 euros.

2009, DASES 551 G - Signature d'une convention avec l'association "Unité de Réflexion et d'Action des Communautés Africaines" (URACA) (18e) pour l'attribution d'une subvention. Montant : 21.520 euros.

2009, DASES 553 G - Signature d'une convention avec l'association "Pour Loger" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 15.000 euros.

2009, DFPE 5 G - Signature d'une convention passée avec l'association "Ambroise Croizat" pour le fonctionnement du centre de protection maternelle situé 4-6, rue Lasson (12e). Montant : 146.542 euros.

2009, DFPE 22 G - Signature d'une convention passée avec l'association Enfant et santé pour l'attribution d'une subvention relative à l'aménagement d'un centre de protection infantile situé 11 bis, rue Curial (19e). Montant : 320.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, rapporteur.

2009, DASES 249 G - DPVI 119 G - Signature d'une convention avec l'association HUI JI (11e), pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 8.000 euros.

2009, DASES 360 G - DPVI 146 G - Signature d'une convention avec l'association GAEP pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la politique de la ville. Montant : 4.000 euros.

M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteurs.

2009, DVD 66 G - Signature avec la RATP de la convention d'exploitation des lignes de bus de quartier à Paris dites Traverses et inscription au Plan de Transport Régional des Traverses de Charonne, Bièvre Montsouris et Ney Flandre.

Mme Annick LEPETIT, rapporteure.

2009, SG 2 G - Adhésion à l'Association des Départements de France et versement de la cotisation 2009. - Montant : 110.000 euros.

M. Pierre MANSAT, rapporteur.

2009, DU 12 G - Cession des locaux annexes du centre d'accueil de Forges les Bains (91470).

M. Pierre MANSAT, Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteurs.

2009, DDEE 96 G - Signature d'une convention avec l'association Durapole pour l'attribution d'une subvention. Montant : 30.000 euros.

2009, DDEE 98 G - Signature d'une convention avec l'association des Evêques Fondateurs de l'Institut Catholique de Paris - Institut Catholique de Paris (6e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer la numérisation du fonds d'archives historiques. Montant : 37.000 euros.

2009, DDEE 108 G - Signature d'une convention avec l'association La Ruche Innovation pour l'attribution d'une subvention pour l'aménagement d'une extension de ses locaux 84 quai des Jemmapes (10e). Montant : 150.000 euros.

2009, DDEE 109 G - Signature d'une convention pour l'attribution de deux subventions respectives à "Voir et Entendre". Montant total : 113.000 euros.

2009, DDEE 110 G - Soutiens financiers aux projets coopératifs labellisés par les Pôles de compétitivité "CAP DIGITAL", "MEDICEN PARIS RÉGION", "SYSTEM@TIC PARIS RÉGION", "FINANCE INNOVATION" et déposés au 8e appel à projets du Fonds de Compétitivité des Entreprises et FEDER (2e appel à projets). Montant total : 2.908.756 euros.

2009, DDEE 112 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers (13e) pour l'attribution d'une subvention destinée à financer les travaux de rénovation des Halles. - Montant : 1.910.000 euros.

2009, DDEE 113 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Fondation Voir et Entendre.

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2009, DA 1 G - Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes pour des prestations de nettoyage de locaux à destination de divers services de la Ville et du Département de Paris en 13 lots séparés. Lancement et attribution des marchés à bons de commande correspondants.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

2009, DDEE 42 G - Signature d'une convention avec l'association Accueil Social, Familial et Orientation des Sans Emploi du 16e, pour l'attribution d'une subvention dans le cadre de la permanence emploi au sein de la mairie du 16e arrondissement. Montant : 13.000 euros

2009, DDEE 64 G - Approbation et signature des marchés relatifs aux formations qualifiantes du Programme Départemental d'Aide à l'Emploi 2009 (volet 2).

2009, DDEE 66 G - Signature d'une convention avec le Groupement d'Intérêt Public "Maison de l'Emploi de Paris" (11e) pour l'attribution d'une participation financière. Montant : 142.000 euros.

2009, DDEE 90 G - Signature d'une convention avec l'association UNIRH 75 pour l'attribution d'une subvention, pour la préparation au Forum "Paris pour l'Emploi 2009" de parisien(ne)s handicapé(e)s. Montant : 23.000 euros.

2009, DDEE 91 G - Mise en oeuvre du Contrat Urbain de Cohésion Sociale : Signature d'une convention avec à diverses associations pour l'attribution d'une subvention. Montant total : 177.832 euros.

M. Christian SAUTTER, rapporteur.

2009, DASES 127 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Droits d'urgence (10e) pour le fonctionnement des permanences juridiques effectuées dans les associations accueillant des personnes démunies. - Montant : 15.245 euros.

2009, DASES 180 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Compagnie du Lierre (13e), pour l'attribution d'une subvention pour le fonctionnement des ateliers théâtre accueillant des allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (RSA). - Montant : 23.000 euros.

2009, DASES 220 G - Subvention à l'Association franco-chinoise Pierre Ducerf pour son action d'aide à l'accès aux droits et de médiation socioculturelle en faveur de personnes d'origine asiatique, en situation de précarité et/ou d'exclusion. - Montant total : 7.000 euros.

2009, DASES 266 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association "Août secours alimentaire" (20e) pour l'attribution d'une subvention pour son action de distribution de colis alimentaires à des personnes et des familles démunies de Paris. - Montant : 70.000 euros.

2009, DASES 325 G - Subvention à l'association "Coeur du Cinq" (5e). - Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 331 G - Signature d'un avenant à la convention passée avec la Banque alimentaire de Paris et d'Ile-de-France (94117 Arcueil) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 33.000 euros.

2009, DASES 332 G - Subvention à l'association "Le Relais Frémicourt" (15e) pour son action de distribution de produits alimentaires à des personnes et des familles démunies de Paris. Montant : 3.000 euros.

2009, DASES 348 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association LICRA (1er) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions parisiennes d'information, d'éducation et de lutte contre le racisme. Montant : 38.000 euros.

2009, DASES 394 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Inter service Migrant Interprétariat (10e) pour l'action de son service juridique Info migrants. - Montant : 34.000 euros.

2009, DASES 399 G - Subvention à l'Association de Solidarité Internationale et d'Intégration (ASI) pour ses actions d'accès aux droits et de médiation socioculturelle. Montant : 6.000 euros.

2009, DASES 444 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association "Autremonde" (20e) pour le financement de ses actions de lutte contre l'exclusion. - Montant : 40.000 euros.

2009, DASES 458 G - Signature d'un avenant pour le renouvellement d'un bail commercial avec la SARL Saint Gervais pour les locaux du Service social départemental polyvalent situé dans un immeuble rue du Pré Saint Gervais et rue des Fêtes (19e).

2009, DASES 472 G - Subventions à quatre associations pour leurs cinq actions d'aide aux droits et de médiation socioculturelle dans des sites de la politique de la ville. - Signature d'une convention annuelle avec les associations l'Acort et Centre Alpha Choisy. - Montant total : 23.300 euros.

2009, DASES 479 G - Subvention à l'association "Secours Catholique" (7e) pour son lieu d'accueil de personnes étrangères en situation de précarité situé 25, rue François Miron (4e). - Montant : 5.500 euros.

2009, DASES 484 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec le CAMRES (10e) pour l'attribution d'une subvention pour ses actions d'insertion sociale.

2009, DASES 512 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP) relative à l'accompagnement social et professionnel, par les permanences sociales d'accueil (PSA), et d'allocataires parisiens du Revenu Minimum d'Insertion (RMI).

2009, DASES 539 G - Signature d'une convention avec l'association "La Courte Echelle du 19e" pour l'attribution d'une subvention. Montant : 41.400 euros.

2009, DASES 557 G - Signature d'une convention avec l'association Archipéla (20e). Subvention à cinq associations pour leurs actions d'aide à l'insertion et de redynamisation. Montant total : 16.200 euros.

2009, DASES 565 G - Signature d'une convention avec la Fondation Oeuvre de la Croix-Saint-Simon relative à la mise en relation de parents employeurs et d'auxiliaires parentales, allocataires du revenu minimum d'insertion (RMI) et d'allocataires du revenu de solidarité active (RSA). - Montant : 8.000 euros.

2009, DASES 569 G - Signature d'une convention avec GDF-SUEZ portant sur sa participation au FSL. Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) du Département de Paris.

2009, DASES 597 G - Signature d'une convention avec la Fédération nationale des associations d'accueil et de réinsertion sociale (FNARS) Ile-de-France relative à l'expérimentation d'une formation-action visant à professionnaliser les acteurs de l'insertion et de l'emploi sur la problématique de la santé mentale. - Montant : 3.000 euros.

2009, DU 15 G - DASES 570 G - Signature d'un avenant n° 2 à la convention passée avec l'Atelier Parisien d'Urbanisme pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 73.300 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, rapporteure.

2009, DASES 488 G - Subventions à huit associations pour leurs actions de formation sociolinguistique extensive dans des sites de la politique de la ville et signature d'une convention annuelle d'objectifs avec les associations Le Pari's des Faubourgs, Carrefour 14, Centre Epinettes Famille Insertion Accueil, Accueil Goutte d'Or, et Ecole Normale Sociale.

2009, DASES 527 G - Subventions à 3 associations Magaliménil (20e), Porte ouverte et Solidarité (13e) et Groupe insertion Famille Oberkampff (11e) pour leurs activités d'épicerie sociales notamment en faveur d'allocataires parisiens du RSA. - Montant total : 13.700 euros.

Mme Olga TROSTIANSKY, Mme Gisèle STIEVENARD, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2009, DAJ 26 G - Communication de la liste des marchés attribués pour les mois de septembre et d'octobre 2009.

Mme Camille MONTACIÉ, rapporteure.

Liste des membres présents.

MM. Pierre AIDENBAUM, Gilles ALAYRAC, David ALPHAND, Mmes Aline ARROUZE, Lynda ASMANI, MM. David ASSOULINE, Pierre AURIACOMBE, Mme Marinette BACHE, MM. Julien BARGETON, Jean-Didier BERTHAULT, Mmes Geneviève BERTRAND, Héléne BIDARD, Michèle BLUMENTHAL, Pascale BOISTARD, Céline BOULAY-ESPERONNIER, MM. Pierre-Yves BOURNAZEL, Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, MM. Jacques BRAVO, Ian BROSSAT, Mmes Colombe BROSSEL, Catherine BRUNO, M. Jean-Pierre CAFFET, Mme Frédérique CALANDRA, M. Gauthier CARON-THIBAUT, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pierre CHARON, Mme Joëlle CHÉRIOUX de SOULTRAIT, M. Pascal CHERKI, Mme Lyne COHEN-SOLAL, MM. Yves CONTASSOT, Alexis CORBIÈRE, Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, MM. Bertrand DELANOË, Alain DESTREM, Mmes Laurence DOUVIN, Laurence DREYFUSS, Véronique DUBARRY, M. Philippe DUCLOUX, Mmes Myriam EL KHOMRI, Maïté ERRECART, Mireille FLAM, Danielle FOURNIER, MM. Pierre GABORIAU, Sylvain GAREL, Mme Fabienne GASNIER, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mmes Laurence GOLDGRAB, Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Patrick KLUGMAN, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, Mme Anne LE STRAT, MM. François LEBEL, Jean-François LEGARET, Mme Annick LEPETIT, MM. Romain LÉVY, Alain LHOSTIS, Roger MADEC, Jean-Yves MANO, Daniel MARCOVITCH, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Mme Martine MERIGOT de TREIGNY, M. Jean-Louis MISSIKA, Mmes Camille MONTACIÉ, Anne-Constance ONGHENA, M. Mao PENINOÛ, Melle Géraldine POIRAULT-GAUVIN, Mmes Olivia POLSKI, Danièle POURTAUD, MM. Yves POZZO di BORGIO, Hermano SANCHES RUIVO, Christian SAUTTER, Pierre SCHAPIRA, Mmes Danielle SIMONNET, Gisèle STIEVENARD, Karen TAÏEB, Claude-Annick TISSOT, Olga TROSTIANSKY, M. François VAUGLIN, Mmes Pauline VERON, Catherine VIEU-CHARIER, M. Jean VUILLERMOZ.

Excusés : MM. Gérard d'ABOVILLE, Daniel ASSOULINE, Mmes Marie-Chantal BACH, Marie-Annick BARTHE, M. Denis BAUPIN, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BENESSIANO, Mmes Yamina BENGUIGUI, Florence BERTHOUT, Dominique BERTINOTTI, MM. Patrick BLOCHE, Hamou BOUAKKAZ, M. Jean-Bernard BROS, Mmes Delphine BURKLI, Liliâne CAPELLE, Marie-Claire CARRÈRE-GÉE, MM. Jean-Marie CAVADA, Michel CHARZAT, Mmes Odette CHRISTIENNE, Claire de CLERMONT-TONNERRE, MM. Thierry COUDERT, Jérôme COUMET, Daniel-Georges COURTOIS, Mme Edith CUIGNACHE-GALLOIS, M. François DAGNAUD, Mmes Seybah DAGOMA, Rachida DATI, Melle Emmanuelle DAUVERGNE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Roxane DECORTE, M. Jérôme DUBUS, Mme Catherine DUMAS, MM. Michel DUMONT, René DUTREY, Rémi FÉRAUD, Mmes Léa FILOCHE, Isabelle GACHET, M. Bernard GAUDILLÈRE, Mmes Danièle GIAZZI, Fabienne GIBOUDEAUX, MM. Christophe GIRARD, Claude GOASGUEN, Philippe GOUJON, Didier GUILLOT, Mmes Valérie HOFFENBERG, Halima JEMNI, M. Bruno JULLIARD, Mmes Brigitte KUSTER, Christine LAGARDE, Fatima LALEM, MM. Jean-Pierre LECOQ, Pierre LELLOUCHE, Mmes Katia LOPEZ, Héléne MACÉ de LÉPINAY, MM. Pierre MANSAT, Philippe MOINE, Christophe NAJDOVSKI, Mmes Martine NAMY-CAULIER, Annick OLIVIER, Françoise de PANAFIEU, Frédérique PIGEON, Firmine RICHARD, M. Vincent ROGER, Mme Valérie SACHS, M. Christian SAINT-ETIENNE, Mme Marielle de SARNEZ, MM. Georges SARRE, Richard STEIN, Mme Anne TACHENE, MM. Jean TIBÉRI, Philippe TORRETON, Patrick TRÉMÈGE, Daniel VAILLANT, Mme Sylvie WIEVIORKA.

Sommaire

Ouverture de la séance.	254	2009, DLH 7 G - DASES 559 G - Approbation du 5e plan départemental d'action pour le logement des personnes défavorisées.	263
Adoption de comptes rendus.	254	Désignation de représentants du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général, dans un organisme.	267
2009, DDEE 107 G - Signature d'une convention avec l'association "Les Faubourgs Numériques" pour l'attribution d'une subvention relative au projet d'aménagement d'espaces de travail dans le cadre du Système Productif Local PARIS MIX. - Montant : 160.000 euros.	254	Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.	267
2009, DASES 478 G - Subvention à "Paris Habitat - OPH" pour la réalisation d'un programme d'acquisition-amélioration de 18 logements PLUS en foyer de vie pour personnes en situation de handicap psychique, 114 rue du Temple (3e). - Montant : 570.000 euros.	255	Clôture de la séance.	267
2009, DASES 162 G - Signature d'un avenant n° 1 à la convention passée avec l'association Forum Européen pour la Sécurité Urbaine (14e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 2.000 euros.	256	Votes spécifiques.	267
2009, DASES 248 G - Signature d'une convention avec l'association "Les Petits Bonheurs" (3e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 20.000 euros.	256	Affaires diverses adoptées par un vote d'ensemble de l'Assemblée.	267
2009, DASES 490 G - Signature d'une convention avec l'association "Groupe d'Oeuvres Sociales de Belleville" (GOSB) (20e) pour l'attribution d'une subvention. - Montant : 150.000 euros.	257	Liste des membres présents.	273
2009, DASES 493 G - Signature d'une convention avec l'Assistance Publique - Hôpitaux de Paris (AP-HP) pour l'attribution d'une subvention destinée à la construction de la Maison des Adolescents de l'Hôpital Robert Debré (19e). - Montant : 50.000 euros.	258		
Vœu déposé par M. Alain LHOSTIS et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif au projet de budget 2010 de l'A.P.-H.P. et à la politique de réduction des effectifs et des dotations financières.	259		
Vœu déposé par M. Ian BROSSAT et les élus du groupe Communiste et élus du Parti de Gauche relatif à une campagne de prévention sur les dangers du GBL.	260		
Vœu déposé par MM. Jean-François LAMOUR, Philippe GOUJON, Jean-Baptiste MENGUY, Alain DESTREM et les élus du groupe U.M.P.P.A. relatif à la formation et à l'installation de défibrillateurs électriques dans les collèges parisiens.	261		
2009, DASES 592 G - Communication au Conseil de Paris sur l'activité du FSL, Paris Solidarité Habitat - Fonds de Solidarité pour le logement (FSL) du Département de Paris.	262		
2009, DASCO 62 G - Dotations aux collèges pour le financement de voyages et de projets éducatifs (2e tranche) pour l'année scolaire 2009-2010. Montant total : 235.370 euros.	263		

*La Secrétaire générale du Conseil de Paris
Directrice de la publication
Catherine SCHMITT*